

dossier **de presse**

RENTRÉE SCOLAIRE

2020-2021

Visite inaugurale du
Collège départemental
d'Angresse

Lundi 31 août 2020

DOSSIER DE PRESSE

L'ouverture du 39^e collège public landais

Pour sa 1^{re} rentrée, le collège départemental d'Angresse accueille plus de 450 élèves sous la direction de son Principal, Daniel Baillieu.

Cet établissement public, situé sur le territoire de la communauté de communes MACS - Maremne Adour Côte-Sud - reçoit les élèves venant des communes d'Angresse, Saubion, Tosse et Bénesse-Maremne.

7 agents techniques départementaux y assurent les missions de restauration scolaire, d'entretien et de maintenance des bâtiments.

Le nom du 39^e collège public sera attribué par le Département, après avis du Maire de la commune et du conseil d'administration du collège.

» Contexte du projet

De 2004 à l'année scolaire en cours, les effectifs des collèges publics landais ont augmenté de + 2 462 élèves, soit + 17 %. **Ainsi, ce sont plus de 17 200 élèves qui sont scolarisés cette année dans les 39 collèges publics landais.**

Considérant la prévision pour la rentrée (+ 110 élèves attendus), cette évolution (entre 2004 et 2020) serait portée à + 2 572 élèves, soit 18 %.

De 2004 à ce jour, et afin d'anticiper cette situation, le Département a construit 7 collèges :

- à Linxe et Labenne (en 2004), à Biscarrosse (en 2009), à Saint-Paul-lès-Dax (2011), à Saint-Geours-de-Maremne (2012) et à Labrit (en 2015).

- le 39^e collège public landais ouvre à Angresse, et sa capacité est de 600 élèves (dès l'ouverture).

Selon les projections de l'INSEE, la progression des effectifs devrait s'interrompre à compter de 2022, qui marquerait le début d'une progressive décroissance du nombre d'élèves dans les collèges publics landais.

Il s'agit toutefois d'être prudent en raison de l'aléa migratoire notamment, qui reste fort en particulier à l'Ouest du département.



DOSSIER DE PRESSE

» Eléments financiers et partenariat

La décision de créer un collège est un acte fort et collectif, qui repose sur des volontés convergentes, en l'espèce celles du Département, de l'Éducation nationale et d'une commune, celle d'Angresse.

Les terrains viabilisés (incluant notamment l'éclairage public – hors emprise de l'établissement), les réseaux divers et « fluides » nécessaires à la construction des bâtiments et à leur emprise foncière sont cédés gratuitement par la Commune d'Angresse.

La Commune s'est engagée également à mettre en œuvre la desserte routière afférente.

Le projet réalisé intègre un gymnase permettant à la fois la pratique sportive (scolaires, associations...). La Commune a souhaité adosser au gymnase un mur à gauche. Le gymnase sera intégré au patrimoine communal.

La convention conclue en 2018 précise les modalités de financement des équipements sportifs, étant précisé que le Département participe au financement des installations sportives communales en contrepartie d'un usage prioritaire par le collège des équipements sportifs concrétisé par une mise à disposition gratuite pendant 15 ans.

Pour réaliser l'opération, le Département a voté une autorisation de programme de 17 M€.

Pour le gymnase (2,88 M€), la participation prévisionnelle de la commune est de 1,66 M€.

Pour le terrain de grand jeu (510 000 € TTC), la participation prévisionnelle de la commune est de 357 000 €.

Le projet a par ailleurs associé les établissements scolaires ainsi que :

- la Communauté de communes MACS, qui a décidé de verser à la commune un fonds de concours de 736 405 €, ceci en lien avec l'ensemble des financements de la commune d'Angresse pour ce projet,
- la Région Nouvelle-Aquitaine car le projet impacte l'organisation des transports scolaires.



DOSSIER DE PRESSE

» Caractéristiques du projet

Le projet réalisé par le Département a été mené avec :

- l'équipe de maîtrise d'œuvre avec Michel Daries (Soustons) et Lionel Voinson (Cabinet EQUI LIBRE, Dax), architectes associés,
- Xavier Godin pour la mission OPC – Ordonnancement, pilotage et coordination, très sollicité dans le contexte de la Covid-19,
- l'ensemble des entreprises (23 lots) qui sont intervenues sur le chantier, ainsi que les bureaux de contrôle et les coordonnateurs, Cela représente **170 emplois sur les 18 mois de durée du chantier**, selon les ratios de la Fédération nationale des travaux publics.

Maitre d'ouvrage : Département des Landes

AMOHQE : **HTM**

Bureau d'études VRD : **Premier Plan**

Bureau d'études structure béton : **ILE et JBV**

Bureau d'études structure bois : **BIMB**

Bureau d'études fluide/électricité : **MATH Ingénierie**

Bureau d'études cuisine : **Intégrale de restauration**

Coordonnateur BET SSI : **Ph. Boutang**

Bureau de contrôle : **Alpes Contrôle**

Coordonnateur SPS : **Alpes Contrôle**

BET Géothermie : **Ecovitalis**

Les entreprises :

Lot 1 - Gros œuvre : **Bernadet**

Lot 2 - Charpente bois – bardage – couverture – zinguerie : **Pyrénées Charpente**

Lot 3 – Etanchéité : **SAE**

Lot 4 - Isolation thermique par l'extérieur : **Sud Ouest Habitat**

Lot 5 : Menuiseries extérieures : **Nouvelle Miroiterie Landaise**

Lot 6 - Menuiseries intérieures : **SCOP Laporte**

Lot 7 – Serrurerie : **DLA**

Lot 8 – Plâtrerie : **Garcia&Fils**

Lot 9 – Faux plafonds : **P. Platre**

Lot 10 – Carrelage/faïence : **Aquisols**

Lot 11 – Sols souples : **Sols Prestiges 33**

Lot 12 – Electricité : **Sudelec**

Lot 13 - Chauffage ventilation plomberie sanitaire Paillasses scientifiques : **Bohion&Joanin**

Lot 14 – Equipements cuisine : **SFEI Sarrat**

Lot 15 – Peinture : **Morlaes**

Lot 16 – Signalétique : **RJ2D**

Lot 17 – Ascenseur : **Orona**

Lot 18 – VRD : **Lafitte TP**

Lot 19 - Espaces verts : **Parc espace Sud Ouest**

Lot 20 - Terrain de sport gazon synthétique : **Fieldturf Tarkett**

Lot 21 – Sol sportif : **Balbin Technic**

Lot 22 – Equipement sportif : **Urbas Sport**

Lot 23 – Nettoyage : **JC service**

DOSSIER DE PRESSE

Calendrier

Phase études	Juillet 2017 à décembre 2018
Phase travaux	Janvier 2019 à août 2020
Livraison	Eté 2020 pour une ouverture rentrée 2020

Le collège est dimensionné pour accueillir 600 élèves et comprend notamment les locaux suivants :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Administration › Demi-pension › Locaux généraux › 17 salles banalisées › 3 salles de demi-groupe › 2 salles de technologie › 3 salles de sciences › 1 CDI › 1 salle d'étude | <ul style="list-style-type: none"> › 1 salle de musique › 1 salle d'arts plastiques › 1 infirmerie › 1 classe ULIS › Les locaux professeurs › 1 salle polyvalente › 1 terrain sportif avec piste de course et anneau de fond › 3 logements de fonction |
|---|--|

Le gymnase (communal) est un complexe multisport avec un espace mur à gauche qui comporte :

- › 1 terrain de handball
- › 1 terrain de basketball
- › plusieurs terrains de volleyball et de badminton

Le mur à gauche sera doté d'une cloison mobile permettant la pratique de l'ensemble des jeux de pelote.

L'ensemble de ce complexe sera doté de 4 vestiaires pour professeurs et arbitres et de 4 vestiaires collectifs.

Il intègre également 1 bureau, 1 local entretien, 1 chaufferie gaz et 2 espaces de rangement dont l'un est dédié au collège.

Terrain de grands jeux : l'opération intègre par ailleurs le projet de réalisation d'un terrain pouvant accueillir des rencontres de football et de rugby.



DOSSIER DE PRESSE

Détail des surfaces :

- › Collège : **4 900 m²**
- › Gymnase : **2 810 m² dont 286 m²** pour les locaux vestiaires/bureaux
- › 3 logements de fonction : **475 m²**.

Pour le collège d'Angresse, le Département a fait le choix d'une solution énergétique par géothermie.

En hiver la chaleur de la terre est captée à partir d'un champ de sondes verticales associée à une pompe à chaleur.

En été, il est possible d'inverser le système ce qui permet le rafraîchissement des bâtiments qui s'effectue par la restitution de l'excédent de chaleur emmagasinée, par simple transfert de chaleur vers le sous-sol, sans avoir recours à la pompe à chaleur.

La chaleur des bâtiments est ainsi transférée dans le sol en été quand elle est gênante, pour recharger la ressource et être utilisée en hiver quand elle est nécessaire.

Avantages :

- la valorisation d'une énergie renouvelable,
- un rendement énergétique stable,
- une maintenance réduite,
- la possibilité de faire du rafraîchissement gratuit et direct par le sol.



DOSSIER DE PRESSE

Répondre aux enjeux dans le contexte de la Covid-19

Le confinement a impacté le calendrier de réalisation d'importants travaux d'extension et de modernisation dans les collèges existants.

Tous les efforts se sont concentrés sur le projet de collège d'Angresse, l'établissement devant impérativement ouvrir le 1^{er} septembre.

Depuis, les opérations ont repris avec notamment :

- le démarrage en septembre/octobre de la restructuration du collège de Grenade sur l'Adour
- la livraison (été) des logements de fonction du collège Jean-Moulin à Saint-Paul-lès-Dax
- la préparation des travaux de restructuration du collège Lubet-Barbon à Saint-Pierre-du-Mont, dont le démarrage est prévu au dernier trimestre 2020

Au printemps dernier, le Département avait procédé à une dotation exceptionnelle de plus de 30 000 masques aux élèves (collégiens du public et privé) par le Département.

À la rentrée, le Département des Landes fournira des masques aux collégiens

Dès la rentrée, le gouvernement a rendu le port du masque obligatoire pour les élèves, en toute circonstance dans l'enceinte de l'établissement.

En l'absence de dotation ou de mesures compensatoire de l'État, le Département prendra ses responsabilités et fournira à la rentrée deux masques en tissus lavables à chaque collégien du public et du privé.

« Au sein de l'école de la République, ce n'est pas aux familles de supporter la charge financière d'une mesure sanitaire » souligne Xavier Fortinon, président du Conseil départemental.

Des enseignants ont participé activement en tant que « makers » bénévoles à la fabrication de visières.

Les plus de 11 000 outils informatiques (PC, tablettes) individuels mis à disposition des élèves et des enseignants ainsi que les pratiques en place depuis près de 20 ans ont été utiles à la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Concernant la restauration scolaire dans les collèges publics, et comme sollicité par le Département, les établissements ont recouru aux modalités tarifaires les plus favorables aux familles.

Afin de soutenir les familles, les bourses départementales (réservées aux demi-pensionnaires et internes) ont été versées intégralement quand bien même le nombre de jours de restauration avait été réduit.

Les associations éducatives et sportives sont éligibles au fonds de solidarité (1 M€) aux associations, dispositif exceptionnel que le Département a créé pour soutenir les associations en difficultés en raison de la période de confinement. Les demandes sont closes depuis fin-juillet et les attributions financières se réaliseront à l'automne.

Au titre de son action « Solidarité envers la filière gras », fortement impactée par le contexte actuel et dont le territoire assure 25 % de la production nationale, le Département a décidé d'une aide au déstockage de viande de canard dans la restauration collective. Cette action, dans le domaine de la restauration collective (collèges publics et EHPAD) se concrétisera au travers de la prise en charge par le Département de l'achat de cuisses confites, d'effiloché pour parmentier, de manchons et de magrets (budget prévisionnel de 150 000 €). Ces produits seront commandés par la collectivité entre septembre et décembre 2020.

DOSSIER DE PRESSE

Les collèges au cœur du projet éducatif départemental

DÉPENSES CONCERNANT LES COLLÈGES

> Dépense totale : en 2018, le Département des Landes a dépensé **81 €/habitant**, contre 60 € en moyenne pour la Nouvelle-Aquitaine.

> Dépense de fonctionnement : en 2018, le Département des Landes a dépensé **46 €/habitant**, contre 39 € en moyenne pour la Nouvelle-Aquitaine.

Dépense d'investissement : en 2018, le Département des Landes a dépensé **35 €/habitant**, contre 21 € en moyenne pour la Nouvelle-Aquitaine.

(Source = Direction générale des Collectivités locales, octobre 2019)

» Le numérique éducatif : une priorité départementale au service des collégiens

En 2020, le Département investit 6 M€ dans le numérique éducatif.

L'opération « un collégien, un ordinateur portable » en classe de 4^e et de 3^e est reconduite pour la 20^e année.

En 2019-2020, le Département a doté 10 077 collégiens et 1 341 enseignants d'un ordinateur portable (ou tablette), d'une suite documentaire ainsi que de nombreux logiciels.

Lors de l'année scolaire 2020-2021, et dans le prolongement de l'état des lieux présenté à la communauté éducative en 2019-2020, le Département se prononcera sur les différents scénarii qui lui permettront de réaffirmer ses ambitions dans l'accès au numérique éducatif.

» Faciliter les démarches en ligne

Concernant les élèves des collèges publics, des tutoriels vidéos sont désormais accessibles sur la plateforme mesdemarchesenligne.fr, les demandes de bourses départementales et de matériel informatique (opération « un collégien, un ordinateur portable ») se réalisant en ligne.

» Les agents techniques départementaux

290 agents techniques départementaux exercent leurs fonctions dans les collèges publics landais.

Le plan d'action adopté par le Comité technique paritaire départemental réuni le 19 novembre 2018 est mis en œuvre progressivement ; il repose sur quatre axes stratégiques :

- › mode de calcul rénové pour la dotation en moyens humains,
- › recrutement et attractivité des métiers,
- › accompagnement et organisation,
- › prévention et santé au travail.

DOSSIER DE PRESSE

» Transports scolaires : le Département des Landes maintient la gratuité

L'organisation des transports scolaires dans le département des Landes concerne plus de 23 000 élèves.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, les transports scolaires sont gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a instauré une tarification, effective depuis la rentrée de septembre 2019.

En accord avec la Région, **le Département prend en charge le coût de la gratuité** (abonnement au transport régional) **pour les élèves ayant droit au transport scolaire** (en vertu du règlement régional de transport scolaire).

Ceci représente une **économie moyenne de l'ordre de 80 € par élève**.

En 2019-2020, ceci a concerné 23 747 élèves, la prise en charge par le Département étant de 1 876 315 €.

» Restauration scolaire

L'objectif d'une restauration scolaire de qualité et accessible à tous avec en 2020 **un tarif maintenu à 2,70 €/repas** et le développement d'actions se poursuivent au travers :

- › d'une démarche globale engagée en 2018-2019 avec les collèges publics, afin de formaliser et renforcer le cadre d'intervention du Département et des établissements dans le domaine de la restauration scolaire (stratégies, organisation, outils...), concrétisée d'une part par la mise en place, dans l'ensemble des collèges au 1^{er} janvier 2021, d'une interface informatique de gestion de la restauration scolaire, intégrant notamment des fonctionnalités liées au suivi de la loi EGALIM, d'autre part par le recrutement, au 1^{er} juin 2020, d'un Référent technique restauration pour accompagner les collèges, avec une attention particulière portée au recours aux produits locaux et de qualité ;
- › d'Agrilocal40, plateforme d'approvisionnement en productions locale, et des événements Agrilocal40 sont organisés tout au long de l'année pour animer le réseau d'adhérents autour de moments conviviaux, occasion pour acheteurs et fournisseurs de mieux se connaître et d'appréhender les outils de travail de chacun ;
- › du dispositif « L'EcoTribu, mon collège passe au vert » qui poursuit son déploiement dans le département avec 24 collèges inscrits dans la démarche.



» Culture en herbe

2 nouveaux collèges ont été retenus pour cette 8^e saison : Langevin-Wallon à Tarnos et Jean Mermoz à Biscarrosse.

Par ailleurs, les collèges Gaston-Crampe à Aire-sur-l'Adour et Victor-Duruy à Mont-de-Marsan finaliseront le projet engagé lors de la 7^e saison et qui n'avait pas pu être mené à son terme en raison de la situation sanitaire.



DOSSIER DE PRESSE

» Collégiens-citoyens

Menées avec l'association des Francas des Landes, les démarches conduites par les jeunes sont prolongées par la réalisation d'actions présentées lors du « Forum des initiatives collégiales ».

En lien avec des ateliers-médias, les jeunes travaillent sur une question « prioritaire ». L'objectif est de permettre aux collégiens de s'outiller sur des questions de société et de pouvoir être force de propositions en direction de la collectivité.

En 2020-2021 et dans le prolongement des travaux engagés en 2019-2020, elle portera sur le développement durable et les enjeux pour demain, la thématique précédemment abordée étant celle de l'égalité filles/garçons.

» Actions éducatives destinées aux élèves

Les actions seront nombreuses encore cette année dans le domaine du spectacle vivant, du patrimoine culturel, de la protection de l'environnement ou de la découverte de la nature, en s'appuyant notamment sur les structures départementales : Archives départementales, Musée départemental de la faïence et des arts de la table de Samadet, site départemental de l'abbaye d'Arthous et Médiathèque départementale.

La 3^e édition du Guide des actions éducatives à destination des collégiens et collégiennes est disponible sur landes.fr/files/cg40/vivre-ensemble/education/2019-Guide-actions-educ.pdf

» Le Département, aux côtés des communes et des groupements de communes dans leurs efforts pour l'enseignement du 1^{er} degré

En cohérence avec le soutien qu'il apporte aux familles par ses financements aux accueils de loisirs, et avec les dispositifs concourant au respect des rythmes de vie de l'enfant (mises à disposition d'outils, aide financière à l'évaluation-amélioration des Projets Éducatifs de Territoire...), le Département subventionne les travaux menés par les communes et leurs groupements au bénéfice de leurs écoles : création, extension, et programme d'aide spécifique pour les mesures « attentat-intrusion ».

Les subventions déjà allouées depuis 2017 par le Département pour la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du 1^{er} degré concernent 41 projets et s'élèvent à un montant total de plus de 2,5 M€.

» Enseignement supérieur et recherche

En complément de ses partenariats avec l'Institut du thermalisme et l'IUT, le Département soutient financièrement le dispositif PASS (Parcours Spécifique « accès Santé ») à Dax et il a également conduit le projet de Halle technologique « Très Haut Débit » (1,50 M€) réalisée à l'IUT de Mont-de-Marsan.

Une collaboration nouvelle (création d'une Chaire Bois) a été engagée avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et se concrétise sur Agrolandes.

Propriétaire du site de l'INSPE de Mont-de-Marsan et apportant un soutien financier à cet établissement, le Département est partenaire du Campus connecté qui ouvre sur ce site à la rentrée de septembre 2020, ainsi que de l'Université Populaire des Landes, qui propose notamment la capacité en Droit.

DOSSIER DE PRESSE

» Pack XL Jeunes

L'action éducative du Conseil départemental s'articule autour d'un objectif principal : permettre l'émancipation des jeunes, quels que soient leurs parcours. Le Pack XL Jeunes, afin d'aider les jeunes landais à acquérir leur autonomie et accomplir leurs projets, y contribue avec trois nouveaux dispositifs depuis 2016 :

- **Une aide au permis de conduire jusqu'à 450 € en contrepartie d'un engagement citoyen** : près de 700 dossiers financés chaque année par le Département, correspondant à près de 25 000 heures/an de bénévolat,
- **Une aide à la mutuelle étudiante jusqu'à 100 € pour les étudiants boursiers**,
- **Un chèque-sport de 50 €** (plus 25 € pour une seconde licence) **pour les élèves de 6^e** afin de faciliter leur inscription dans un club sportif. Près de 1 200 aides allouées chaque année depuis la création de ce dispositif.



dossier de presse

Contact Presse:
Mathilde Charon-Burnel
Tél.: 05 58 05 40 32
Port.: 06 72 56 12 82
Mél.: presse@landes.fr

Département des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél.: 05 58 05 40 40

landes.fr